

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Exprimés : 18

Date de convocation :

20/01/2022

Date d'affichage :

20/01/2022

Compte-rendu réunion de conseil municipal du 28 janvier 2022

Le vendredi 28 JANVIER 2022 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Etaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Albin DAUMALLE, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Eliane JOMAIN, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, Philippe SAVARIS, David SOUFFLOT, Thierry VARACHAUD.

Etaient excusés : Raphaël CHARNAY, Jean DE WITTE, Patrice FERRET, Marie-Paule HORAT, Amélie MARC,

Procurations : Jean DE WITTE à Philippe SAVARIS, Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT, Marie-Paule HORAT à Fabienne PRUNOT, Patrice FERRET à Jean PIÉBOURG,

Secrétaire de séance : Ludovic DROIN

Madame le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année et ajoute que cette réunion a été maintenue malgré l'évolution de la pandémie de Covid 19. La mairie a dû être néanmoins fermée cette semaine au public.

1/Approbation des Procès-verbaux du 5 novembre et du 3 décembre 2021.

Mme Cindy ROQUENCOURT s'abstient sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre. En l'absence de remarques, les conseillers approuvent les procès-verbaux des réunions du 5 novembre et du 3 décembre 2021.

2/Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget.

Délibération n° 1/2022

Objet : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la délibération 35-2021 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) est rejetée par la préfecture car trop succincte, et demande à ce qu'elle soit retirée.

Les conseillers présents, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** le retrait de la délibération 35-2021

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16)

Chapitre 20 : 21 800,00 €

Chapitre 21 : 370 500,00€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur maximale de 98 075,00€ soit 25% de 392 300,00€ aux chapitres 20 et 21.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2022 sur la base des enveloppes financières suivantes :

Chapitre 20 article 2031 Frais d'étude
5 000.00€ (travaux d'investissement 2021 : 20 000.00€ x25%)
Chapitre 21 article 2128 Autres agencements et aménagements
48 750.00€ (travaux d'investissement 2021 : 195 000.00€ x25%)
Chapitre 21 article 21318 Autres bâtiments publics
18 750.00€ (travaux d'investissement 2021 : 75 000.00€ x25%)
Chapitre 21 article 2138 Autres constructions
6 250.00€ (travaux d'investissement 2021 : 25 000.00€ x25%)
Chapitre 21 article 2151 Réseaux de voirie
2 500.00€ (travaux d'investissement 2021 : 10 000.00€ x25%)
Chapitre 21 article 2152 Installation de voirie
12 000.00€ (travaux d'investissement 2021 : 48 000.00€ x25%)
Chapitre 21 article 2158 Autres installations
1 750.00€ (travaux d'investissement 2021 : 7 000.00€ x 25%)
Chapitre 21 article 21783 Matériel de bureau
2 125.00€ (travaux d'investissement 2021 : 8 500.00€ x25%)

3/Bilan exercice budgétaire 2021

Madame le Maire fait état des dépenses et recettes de l'exercice 2021 au 28 janvier 2021 sachant que la clôture du budget n'intervient qu'au 31 janvier 2021. Le Compte administratif et le budget primitif seront votés lors de la prochaine séance de conseil municipal. La commission « Finances » se réunira le mardi 8 février pour la préparation du budget.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	455 889.92 €	Dépenses	151 099.22 €
Recettes	562 424.73 €	Recettes	165 446.67 €
Résultat	106 534.81 €	Résultat	14 347.45 €
Excédent 2020	189 663.28 €	Déficit 2020	62 702.78 €
Résultat cumulé	296 198.09 €	Résultat cumulé	- 48 355.33 €

Madame le Maire précise que le contrat avec l'entreprise GELIN NETTOYAGE a été résilié en juillet 2021 suite à la construction du groupe scolaire : la prestation ménage des bâtiments communaux a été confiée à Mme BERNARDAT, agent d'entretien de la commune de Clermain.

La contribution au SIVOS de la Noue s'élève à 124 705.00 € Le remboursement de l'emprunt à la Communauté de communes pour le groupe scolaire est de 38 000 €. Une recette exceptionnelle concerne une vente de bois pour un montant de 21 859 € ainsi qu'un acompte de 28 117 € pour une vente en attente.

La section d'investissement affiche le solde des travaux d'aménagement de la place de la Garde ainsi que la création de la desserte forestière sur la commune de Clermain.

La dépense pour l'adressage, achat de plaques et pose, s'élève à 11 940 €.

Les recettes concernent une subvention au titre des Fonds européens pour la desserte forestière, ainsi que le solde des subvention DETR et Appel à projet départemental pour la place de la Garde.

Contrat de maintenance des bâtiments publics :

Mme Nathalie RAJOT intervient pour parler du chauffage des églises et notamment à Clermain.

Albin DAUMALLE ajoute que l'électricité n'est pas aux normes.

Mme le Maire répond que la société APAVE a été retenue pour le contrôle des installations électriques des bâtiments communaux et n'est pas intervenue en 2021 en raison du Covid 19.

Un rendez-vous est fixé en mars 2022.

Par ailleurs, M. GELET, Expert du temps est venu pour le réglage des cloches de l'église de Clermain :

Il faudra prévoir un nettoyage du boîtier de l'horloge, recouvert de fientes de pigeons.

Il faudra aussi refaire les planchers des clochers des églises de Clermain et Brandon.

4/Investissements 2022

Madame le Maire présente les investissements engagés et prévisibles sur l'année 2022.

Salle des fêtes de Clermain :

Les travaux pourront commencer dès la réception du récépissé de demande de subvention au Département.

Coût de l'opération : 42 394 .00 € HT

Subvention DETR notifiée : 17 670.00 €

Subvention AAP sollicitée : 12 621.00 €

MAM :

Mme Fabienne PRUNOT signale que les locaux destinés aux chambres sont pratiquement terminés.

L'entreprise GALLIMI interviendra au 1^{er} mars pour la plomberie.

Coût des travaux : 53 898.00 € HT

Subvention CAF notifiée : 43 119.00 €

Bibliothèque :

Les conseillers choisissent l'entreprise F. HABITAT pour les travaux de réfection de l'ancienne salle de classe.

Le Maire ajoute que le dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR. La BDSL propose leur service d'ingénierie culturelle pour des conseils d'aménagement des locaux : la commune pourrait aussi bénéficier d'une subvention de la DRAC.

Coût des travaux : 19 685.00 € HT

Subvention DETR sollicitée : 5 905.00 €

La Croix de Brandon :

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle n'a toujours pas reçu le chiffrage des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales : pour le budget primitif 2022, elle part sur la base d'une dépense de 80 000 € avec une prise en charge à 50% par la Communauté de communes. Elle ajoute 10 000 € de recettes au titre de l'Appel à projet départemental et 8 715.00 € pour les Amendes de police perçues sur le budget 2021.

Coût des travaux : 191 845.00 € HT

Subvention DETR notifiée : 37 961.00 €

Subvention AAP sollicitée : 10 000.00 €

Rénovation des lavoirs Bourg de Brandon et Bourg de Clermain

Madame le Maire informe les conseillers que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR. Elle propose d'inscrire la dépense et la recette au budget primitif 2022.

Coût des travaux : 27 287.00 € HT

Subvention sollicitée : 5 457.00 €

Autres projets :

Atelier municipal :

Madame le Maire fait part au conseil du devis du cabinet d'étude COTE-PLAN pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet de construction d'un atelier municipal sur un terrain de la commune de Brandon.

Les honoraires s'élèvent à 4 100 € HT.

Par ailleurs, le terrain en question sera mis à disposition à l'entreprise PERRIER TP pendant 20 mois, le temps des travaux d'aménagement de la RCEA. Le projet sera donc reporté.

M. David SOUFFLOT suggère de construire un bâtiment beaucoup plus grand.

M. Ludovic DROIN ajoute qu'il faudrait au moins 500 m² de surface.

Mme le Maire propose de discuter du sujet lors d'une commission communale. Date programmée le vendredi 18 février 2022 à 18h30.

Aménagement des abords du groupe scolaire :

Mme Isabelle AUGOYAT suggère de faire des places de parking à la place de la partie enherbée.

M. Jean PIEBOURG répond que des places de parking ont été prévues au Sud vers la maison Saint-Joseph.

M. Arnaud DENOJEAN dit que tout le monde ne tient pas en bas.

M. Ludovic DROIN ajoute qu'il faudrait mieux des places goudronnées.

Mme Fabienne PRUNOT indique qu'une étude est en cours pour l'aménagement des abords du groupe scolaire et de la voirie.

Archivage des dossiers :

Madame le Maire indique qu'elle a sollicité le Centre de Gestion de Saône et Loire pour une prestation d'archivage des dossiers des communes de Brandon et Clermain pour un montant de dépenses de 5 802 €.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50 %.

Le conseil est invité à délibérer pour réserver l'intervention du Centre de Gestion sur l'année 2023.

Le conseil municipal avec 1 abstention accepte la prestation d'archivage par le Centre de Gestion.

Délibération n°4 /2022

Objet : Archives communales

Madame le Maire propose de demander au Centre de Gestion de Saône et Loire une intervention pour le classement et le tri des archives communales. Le devis transmis, comprenant la rémunération de l'intervenant, la fourniture des boîtes d'archives et le déplacement, s'élève à 5 802 €

Une subvention du Conseil départemental à hauteur de 50% peut être attribuée, soit un montant de 2 901.00€

Les conseillers présents,

- **ACCEPTENT** l'intervention du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour le classement et le tri des archives communales pour un montant de 5 802 €.
- **AUTORISENT** le Maire à signer le devis correspondant.
- **AUTORISENT** le Maire à solliciter une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental pour cette prestation,

Logiciel cimetières :

Madame le Maire indique qu'elle envisage aussi l'informatisation des cimetières des 3 communes.

5/Demande de subvention au titre de la DETR

Madame le Maire propose de présenter le dossier « Bibliothèque » et le dossier « Lavoirs » au titre de la DETR. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant le 15 février 2022 pour une programmation 2022. Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de dépôt du dossier.

Les conseillers acceptent de solliciter une subvention pour ces 2 projets.

Délibération n°2/2022

Objet : Travaux Bibliothèque

Le Maire rappelle que la commune a un projet de réaliser des travaux de rénovation à la bibliothèque. Le montant des travaux est estimé à 19 685€ HT

Le Maire explique que les travaux de réalisation envisagés peuvent être éligibles à la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de constituer un dossier de subvention
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention vu la nécessité de faire des travaux avant la réouverture de la bibliothèque

Délibération n°3/2022

Objet : Rénovation des lavoirs

Le Maire rappelle que la commune a un projet de rénovation de 2 lavoirs sur la commune de Navour-sur-Grosne, le montant des travaux est estimé à 27 286€ HT

Le Maire explique que les travaux de réalisation envisagés peuvent être éligibles à la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer un dossier de subvention
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la subvention vu la nécessité de faire des travaux

6/Questions diverses :

Signalétique touristique : Fabienne PRUNOT invite les conseillers à travailler sur la proposition des panneaux d'informations touristiques.

Réunion programmée le vendredi 4 février 2022 à 18h30.

Recensement des ponts et ouvrages d'art : Fabienne PRUNOT signale qu'une visite d'inspection des ponts et murs de soutènement de la commune s'est tenue le 10 janvier 2022 dans le cadre d'un Programme National des Ponts, financé par France Relance. Ce programme est piloté par le CEREMA.

Recensement de la population : Fabienne PRUNOT indique que le recensement a commencé le 20 janvier et se terminera le 19 février 2022. Chaque foyer a reçu une fiche avec des codes pour effectuer les démarches par internet.

SIRTOM :

M. Albin DAUMALLE signale que les consignes de tri à Clermain ne sont pas respectées et que les Points Propres sont toujours plein de déchets en dehors des conteneurs.

M. Thierry VARACHAUD et Mme Nathalie RAJOT indiquent qu'il y a eu une erreur de commune dans la distribution du bulletin SIRTOM avec les bulletins municipaux.

Mme Fabienne PRUNOT répond que la distribution des bulletins a été effectuée par La Poste et qu'elle avait bien noté le nom de chaque commune sur les cartons.

Fibre optique :

M. Albin DAUMALLE demande quand sera disponible la fibre.

Madame le Maire répond que les travaux devraient se terminer en mars 2022. Elle propose de solliciter la société AXECOM pour une réunion de suivi des travaux.

Projet de salle des fêtes :

M. David SOUFFLOT souhaite la construction d'une grande salle des fêtes à la place des 3 salles actuelles. D'autres conseillers confirment le besoin, les salles actuelles ne permettant pas de rassembler les habitants ou d'organiser de grands événements.

Mme le Maire indique que la construction d'une salle des fêtes représente un investissement important et qu'il serait opportun de consulter la population pour ce projet. Certains habitants sont très attachés à leur salle communale.

M. Jean PIEBOURG précise qu'une salle des fêtes n'est pas rentable et requiert le recrutement d'un personnel pour l'entretien des locaux et la gestion des locations.

M. David SOUFFLOT indique que les salles sont nettoyées par les usagers.

Fabienne PRUNOT explique que les salles des fêtes sont utilisées par des associations ou par la mairie pour des réunions. M. Philippe SAVARIS et elle-même se chargent souvent du ménage avant chaque location.

Bulletin municipal :

Mme Cindy ROQUENCOURT expose que certains administrés regrettent la distribution des bulletins par la Poste. Mme Fabienne PRUNOT répond que les bulletins étaient habituellement distribués par les conseillers : certaines personnes âgées ou seules étaient visitées à cette occasion. Pour cette année, la pandémie de Covid ne favorise pas les visites à domicile.

Décès :

Mme Cindy ROQUENCOURT rapporte que certaines personnes souhaitent être averties des décès dans la commune par un mot dans la boîte aux lettres ou une annonce sur navourcommunication.

Mme le Maire répond qu'il est délicat d'annoncer un décès de cette manière.

Comptes-rendus de conseils :

Mme Eliane JOMAIN rapporte que les comptes rendus de conseil municipal sont publiés tardivement.

Mme Nathalie RAJOT expose qu'elle transmet les comptes rendus sur navourcommunication après validation du procès-verbal par les conseillers.

Mme Fabienne PRUNOT ajoute que la charge de travail du secrétariat et son emploi du temps ne permettent pas la rédaction des procès-verbaux et comptes rendus dans les meilleurs délais à certaines périodes.

Prochaine réunion de conseil municipal le 18 mars 2022 à 20h.